

Image not found or type unknown



SCI et décès de l'un des membres

Par **AGDA**, le **09/01/2014** à **01:32**

Bonjour,

Mon compagnon et moi-même envisageons d'acheter une maison ensemble. Nous avons 5 enfants : 3 pour lui et 2 pour moi. Nous projetons de faire une SCI (achat croisé). Lors du décès de l'un de nous, celui restant aurait le droit de rester dans la maison. Nous avons questionné 2 notaires dont l'un nous a déconseillé cela, car cela serait difficile lors du décès par rapport aux enfants).

Merci de me dire si vous avez déjà rencontré ce cas.